



PV du conseil municipal de Soings-en-Sologne

SEANCE DU 2 septembre 2026

CONVOCATION DU 26 août 2026

La convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du 2 septembre 2026 à 19H, salle du conseil municipal, portant sur l'ordre du jour suivant :

N° délibération	LIBELLE	Domaine	Unanimité	Pour	Contre	Abstention
52/26	Nouveaux tarifs tonne enfouie	Finances	X			
53/26	Documents de location salle des fêtes	Locations	X			
54/26	Documents de location salle des associations	Locations	X			
55/26	Caution ménage salle des fêtes et salle des associations	locations	X			
56/26	Décision modificative amortissements 2026	Finances	X			
57/26	Modification des statuts du SICOM 41 -Périmètre	Intercom.	X			
58/26	Modification articles 5.1 et 6 SICOM41	Intercom.	X			
59/26	Désignation de délégués au SICOM 41	Désignation de représentants	X			
60/26	Devis de vidéoprotection	Patrimoine		18		1
61/26	Devis groupes frigorifiques du restaurant scolaire	Patrimoine	X			
62/26	Création d'un poste d'adjoint technique à la RASPA	Fonction Publique	X			
63/26	Adoption du règlement intérieur du conseil municipal	Fonctionnement des assemblées	X			
64/26	Modification de la subvention de la Farandole	Subventions	X			
65/26	Désignation d'un suppléant à la CLECT	Désignation représentants	X			
66/26	Désignation de 2 référents crue au SEBB	Désignation représentants	X			

Présents : Mmes et MM. Lionnel PICHON, Maryline GENERO, Christophe LAURENT, Karine MONIERE, Pascal JOUSSELIN, Katy PERONNET, Ludovic CARTIER, Etienne GAULTIER, Christelle GIRARDEAU, Marie LE GARREC, Bastien CARPENTIER, Clara RODRIGUES, Sébastien MORISSEAU, Jean-Loup GIMENEZ, Christine MALLET

Absents :

Dany JOUSSELIN, pouvoir à Christophe LAURENT
Clotilde LOISON, pouvoir à Lionel PICHON
Jean-Luc BRINET, pouvoir à Maryline GENERO
Christophe MARTIN, pouvoir à Sébastien MORISSEAU
Le quorum est atteint.

Présents : 15	Représentés : 4	Votants : 19	Absents : 0
---------------	-----------------	--------------	-------------

Ouverture de la séance à 19 h.

Le conseil désigne Karine MONIERE comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Astrid DUVOUCOUX, qui est remplacée, conformément à la loi, par Mme Christine MALLET, suivante sur la liste majoritaire, prenant la 19^{ème} place dans le tableau du conseil municipal. Il salue son arrivée en lui souhaitant la bienvenue et lui remet la charte de l' élu local.

Clôture du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2026 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité la clôture du PV

Nouveaux tarifs tonne enfouie

Depuis la Loi n°2026-103 du 19 février 2026 -art.81, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2026, l'article L.433-59 du code de l'imposition des biens et des services est rédigé comme suit : Pour les déchets réceptionnés dans une installation classée autorisée au titre du stockage de déchets non dangereux et qui assure le traitement des déchets des ménages ou assimilés, le tarif peut faire l'objet d'une majoration dont le montant est déterminé par la commune ou les communes mentionnées à l'article L.2333-92 du code général des collectivités territoriales, dans la limite de deux euros par tonne.

La majoration est fixée pour chaque année civile au plus tard le 14 octobre de l'année précédente.

Conformément à l'article L.2333-96 qui précise que les communes limitrophes situées à moins de 500 mètres de l'installation ne peuvent percevoir moins de 10% du produit de la taxe, après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance pour 2026 à 2.00€/tonne,
- Que 10% seront reversés à la commune de Mur-de-Sologne.

Mise en place du contrat de location, du règlement intérieur, de l'état des lieux et de la caution ménage pour la salle des fêtes et la salle des associations

Jusqu'à présent, il n'y avait pas de procédure écrite pour les locations de ces salles, mais des dégradations récentes obligent à revoir cette pratique. De plus, les salles sont parfois rendues dans des états de propreté aléatoire, ce qui oblige à prévoir une caution. Il est proposé de mettre en place un contrat de location avec des fiches remplies par les agents chargés du ménage des salles après chaque utilisation. Les clés ne seront plus retournées dans la boîte à lettres de la mairie mais remises lors de l'état des lieux de sortie. Après avoir pris connaissance de tous les documents présentés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place de ces documents préalablement à toute location de salle
- De fixer le montant de la caution ménage à 100€ pour la salle des fêtes et 60€ pour la salle des associations, qui seront conservées si l'état de propreté à la restitution des clés ne correspond pas aux critères définis dans les documents ci-dessus.

Amortissements 2026 budget général et point finances sur les budgets

Pour passer les écritures d'amortissement des reprises de subventions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

	BUDGET COMMUNAL											
	Section Fonctionnement						Section Investissement					
	Dépenses			Recettes			Dépenses			Recettes		
Comptes	Budget	Modif	Total	Budget	Modif	Total	Budget	Modif	Total	Budget	Modif	Total
6811-Dotation aux amortissements	0.00	+ 4112.43	4112.43									
023-Virement à section investissement	610990.69	-4112.43	606878.26									
021-Virement de section fonctionnement										610990.69	-4112.43	606878.26
280422- Amortissements bâtiments pers. Droit privé										0.00	+2926.20	2926.20
2804112- Amortissement bâtiments subvention Etat										0.00	+706.08	706.08
2804421- Amortissements subvention biens meubles										0.00	+408.15	480.15
TOTAL			610990.69									610990.69

Ensuite, Christophe LAURENT présente au conseil municipal, qui en prend note, l'état des crédits consommés et disponibles en dépenses et en recettes, pour le budget général.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de VidéoProtection

Maryline GENERO informe le conseil municipal des modifications statutaires décidées par le SICOM41 et soumises à approbation de ses communes membres.

1. Le syndicat, de 63 communes membres, passe à 90, suite à l'adhésion de Saint-Romain-sur-Cher, Candé—sur-Beuvron, Gy-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, ainsi que l'intégralité des la Communauté de Communes Perche et Haut-Vendômois, et le retrait de la commune de Mur-de-Sologne.
2. L'accroissement du nombre de communes oblige à revoir les règles de représentativité. Désormais, les communes ne seront plus représentées par 2 titulaires et deux suppléants, mais par 1 titulaire et 1 suppléant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité Maryline GENERO titulaire et Jean-Loup GIMENEZ suppléant.
3. Le mode de calcul des contributions va également être simplifié, pour plus de lisibilité pour les communes. Le montant devrait être équivalent à celui de l'année précédente, qui pour mémoire s'élevait à 756,84€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de tous ces éléments et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces trois modifications statutaires.

Devis de vidéoprotection

Maryline GENERO rappelle au conseil municipal l'existence d'un parc de 33 caméras de vidéoprotection, dont certaines sont équipées de la lecture des plaques d'immatriculation. Les images ne peuvent pas être visionnées par tous : seuls le maire et les adjoints, titulaires d'un pouvoir de police, ainsi que les gendarmes dûment munis d'une commission rogatoire, peuvent y avoir accès.

Un audit récent a permis de remettre en route les caméras déconnectées et d'y remédier. Des habitants de certains quartiers non desservis ont demandé à être équipés, après avoir subi des cambriolages et incivilités. C'est pourquoi il est proposé d'étendre les zones sous protection vidéo au Lotissement de la Plaine du Sauveur et au quartier du Parc, de la RASPA et de la maison de santé, par l'adjonction de 16 caméras supplémentaires. Le devis, comprenant également la modification des alimentations électriques, qui doivent être déconnectées de l'éclairage public, car celui-ci n'est pas en service assez longtemps la nuit pour que les caméras fonctionnent 24H/24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet d'extension du parc de caméras et donne tous pouvoirs à l'adjointe déléguée pour signer le devis et prendre toutes décisions pour mener à bien cette affaire.

Devis de groupes frigorifiques du restaurant scolaire

Monsieur le maire rappelle au conseil que pendant l'été 2025, lors de l'épisode de chaleur, il a fallu récupérer des congélateurs dans tous les bâtiments afin de sauver les provisions de la cantine, car les groupes froids de la chambre froide et de la salle de préparation froide sont alimentés par des moteurs installés sous les combles. Il faut placer ces moteurs à l'extérieur pour faciliter leur fonctionnement et en profiter pour mettre en conformité les fluides dont les normes vont bientôt changer. Deux devis sont arrivés, un de 34834€HT et l'autre de 36460€HT. A la question de savoir si ces frais auront une répercussion sur le coût des repas, Monsieur le maire répond par la négative et soumet le projet au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet, de retenir le devis de 34834€HT et de donner tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette affaire.

Demande d'ouverture d'un poste d'adjoint technique à la Raspa

Maryline GENERO rappelle au conseil municipal les difficultés récurrentes rencontrées pour assurer une présence 24H/24 et 365 jours par an avec seulement 3 agents à temps plein, qui doivent pouvoir partir en congés et peuvent être malades. Cet établissement a le taux d'encadrement le plus faible du département et il accueille pourtant 21 résidents. Il faut assurer les repas, le ménage des parties communes, l'entretien du linge, l'accompagnement et l'animation et depuis juin c'est très tendu. Il a fallu faire appel à du personnel intérimaire et des agents contractuels de remplacement, parfois à la dernière minute et cela a un coût important. C'est pourquoi il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique à temps complet, afin d'assurer le roulement de personnel nécessaire à la sécurité des résidents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et d'inscrire les charges salariales au budget 2026.

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Maryline GENERO rappelle au conseil municipal que la commission chargée de l'élaboration du règlement intérieur, qui rassemble également Etienne GAULTIER, Sébastien MORISSEAU et Ludovic CARTIER sous sa présidence, a élaboré le règlement intérieur du conseil municipal dans les 6 mois suivant son installation, conformément à l'article L.2121-8 du CGCT. Après en avoir entendu lecture et en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de l'approuver.

Modification de la subvention de la Farandole

Lors de la séance d'adoption des subventions aux associations, la Farandole devait recevoir la somme de 1500€ mais la délibération mentionnait par erreur la somme de 1000€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc à l'unanimité de verser une subvention complémentaire de 500€.

Modification de la composition de la commission de contrôle des listes électorales

Après les observations de la Sous-Préfecture et la démission d'Astrid DEVOUCOUX, il faut modifier la composition de cette commission. Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition de cette commission :

Liste majoritaire : Pascal JOUSSELIN, Katy PERONNET, Ludovic CARTIER (titulaires) Etienne GAULTIER, Marie LE GARREC, Christine MALLET (suppléants)

Liste minoritaire : Clara RODRIGUEZ, Sébastien MORISSEAU (titulaires) Christophe MARTIN, Jean-Loup GIMENEZ (suppléants)

Débat sur la Protection Sociale Complémentaire des Agents

Conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, dans les 6 mois qui suivent le renouvellement général des assemblées, les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. L'objectif est de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire. Le conseil municipal prend connaissance du document détaillant la protection santé et la protection prévoyance telles qu'elles existent dans la collectivité, la proportion d'agents ayant choisi ces protections et le coût annuel de la participation employeur.

Le conseil municipal a pris acte de ce débat.

Désignation d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le conseil municipal avait désigné Lionel Pichon titulaire. Après en avoir délibéré, il décide à l'unanimité de lui adjoindre Christophe Laurent en qualité de suppléant.

Désignation de deux référents crues au SEBB

A la demande du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Christophe Laurent et Pascal Jousselin.

Question diverses :

Marie Le Garrec a pris en main la commission jeunesse avec 19 jeunes. Ils ont notamment organisé la chasse aux œufs au Parc à Pâques. Le 12 septembre, elle organise une opération portes ouvertes afin de recruter de nouveaux membres avant que les jeunes accaparés par leurs études quittent cette commission. Elle va faire distribuer des flyers dans les cahiers des CM1-CM2 la semaine prochaine et réaliser de nouveaux projets.

Maryline Généro évoque la prochaine évaluation qualité de la Raspa, qui doit avoir lieu avant la fin de l'année. Des prestataires experts agréés ont fourni des devis de 5000 à 5700€HT. Pour mener à bien cette évaluation il faut absolument être accompagnés par un cabinet spécialisé.

Par ailleurs, la RASPA fêtera une centenaire le 21 septembre à 16H en présence de sa famille et les élus sont invités, ainsi que la NR.

Le repas des anciens sera le 11 octobre. La date traditionnelle du 1^{er} dimanche d'octobre n'a pas pu être respectée cette année en raison d'un spectacle programmé à la salle des fêtes le 2 octobre. Les inscriptions vont être ouvertes et les conseillers municipaux sont invités à servir les invités, qui seront une centaine.

En ce qui concerne le parcours de santé, Maryline Généro informe le conseil municipal qu'elle est en train de finaliser une consultation citoyenne pour choisir l'implantation.

Karine Monière, en charge de la communication, informe le conseil sur l'avancement de l'implantation du panneau lumineux d'information. Les travaux de branchement et de structure auront lieu vers le 15 septembre et l'installation du matériel sera ensuite, avant fin octobre. Un contrat de maintenance a été souscrit et les premières années sont gratuites. Les informations diffusées seront ensuite synchronisées avec PanneauPocket, le site Internet et le Facebook de la commune.

Le « Soings Info » va céder la place au « Petit Journal », au même format, mais qui relatera la vie municipale, la vie locale, l'agenda et les infos pratiques, plutôt que de lister les délibérations du conseil municipal, qui sont maintenant disponibles sur le site de la mairie. La distribution ne sera plus systématique dans les boîtes à lettres, mais il sera mis à la disposition des administrés dans les commerces et à l'accueil de la mairie.

En ce qui concerne le site internet de la commune, Karine remercie Marion, qui l'a entièrement remis à jour.

Le 11 décembre, le marché de Noël dans la cour de l'école, sera suivi d'une retraite aux flambeaux et d'un feu d'artifices au stade.

Enfin, elle informe le conseil municipal d'une rencontre avec le Tennis Club Murois, qui propose une entente afin que les habitants de Soings puissent utiliser les cours extérieurs de Mur en échange de l'utilisation du Gymnase de Soings par le Tennis Club. Celui-ci propose également un projet éducatif d'initiation au tennis à l'école, sur le même modèle que l'initiation au rugby qui avait été proposée pendant 2 ans. Le Tennis Club Murois sera présent au forum des associations samedi 5 septembre à la Salle des fêtes de 14H à 18H.

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal avait émis le souhait de candidater pour être village d'arrivée de l'étape Val de Cher-Controis du prochain Tour du Loir-et-Cher. La candidature de la commune n'a pas été retenue pour l'édition 2027, mais un tirage au sort lui a attribué l'arrivée de l'étape en 2028.

Christophe Laurent, en charge du développement durable, informe le conseil municipal que l'Etang Chapitre est complètement à sec et les poissons ont dû être transférés par les agents de la fédération de la pêche dans le petit étang. Il propose de demander un devis de curage et insiste sur le fait qu'il faudra s'interroger sur l'avenir de ce site au regard des étés à venir.

Sur le développement durable, il rappelle que les projets de méthanisation et d'éolien sur la commune sont soit abandonnés, soit refusés, mais qu'il a rencontré des opérateurs d'énergie solaire pour étudier l'implantation sur des bâtiments publics, voire sur des sites de Storengy qui vont se libérer prochainement.

Sur la gestion forestière du Parc, il informe le conseil que l'élagage et de gros travaux sont prévus. Les sapins tombés vont être exploités et vendus.

En ce qui concerne le Plan sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et la prévention des incendies, une réunion d'information publique aura lieu le lundi 26 octobre. Des travaux sont en cours sur les propriétés communales dès que les terrains seront moins secs. Après 3 incendies sur la commune, il faut prendre ce sujet très au sérieux.

En ce qui concerne le SIAEP, les dernières analyses d'eau sont bonnes, mais nous devons faire une analyse plus poussée de recherche de plomb dans les écoles, car une commune du Loir-et-Cher a connu un épisode de pollution.

Monsieur le maire rappelle qu'une visite des bâtiments communaux aura lieu un samedi matin à la demande des élus, à une date restant à fixer.

L'intégration de notre nouvelle élue Christine Mallet dans les commissions communales sera formalisée par une délibération lors du prochain conseil municipal.

Maryline Généro informe le conseil municipal que le processus d'attribution d'un local au niveau de la Maison de santé à la cardiologue qui avait postulé n'a pas pu aller à son terme et celle-ci a choisi une autre localité.

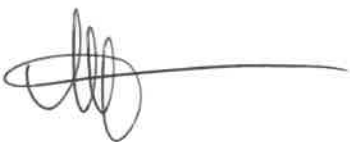
En raison de la fermeture conjoncturelle du cabinet médical du Dr LOISON, les administrés s'interrogent sur des solutions leur permettant d'accéder à un médecin généraliste. Plusieurs possibilités existent :

- La cabine de téléconsultation de la pharmacie de Soings-en-Sologne (02 54 98 72 92)
- pour les plus de 65 ans, une consultation de médecine générale est ouverte au Centre de Santé de Sologne au niveau de l'EHPAD de Bracieux (31 rue de Candy – 41250- BRACIEUX), accessible via Doctolib ou par téléphone 07 87 07 31 38.
- SOS Médecins Romorantin (02 54 88 36 26).
- Service de soins non programmés de la Polyclinique de Blois, sur RDV pour les personnes ne disposant plus d'un médecin traitant (Accueil : 02 54 90 66 66) ou sans rendez-vous pour les urgences, après avoir appelé le SAMU (15)

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 22H15 et rappelle au conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 30 septembre à 19H.

La secrétaire de séance,

Karine MONIERE



Le maire,

Lionel PICHON



